

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le 15 octobre à 20h30,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard MARCONNET, Maire.

Étaient présents : M. MATT, MME DELAVOIX, MME MILLER, M. PIERRON, M. BRETON, MME ROCH, M. RODET et MME RIESENMEY, Maires adjoints,

M. FROGER, MME TURPIN, MME VALCIN, M. MONROIG, MME RAFOUJAULT, M. PICARD, M. LEHMANN, MME NOEL, M. GOUSSEFF, MME BESANÇON, M. MONGUILLON et M. VIEULES, formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : M. GAK par M. RODET, M. JOSSERAND par M. GOUSSEFF.

Absentes : MMES LOISEL, BETTI, DEBLEDS, ODERMATT et BOUTRIN et M. DEVILLIERS.

Madame Martine DELAVOIX a été élue secrétaire de séance.

Le Maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée par délibération n°2018-010-1 du 21 février 2018 conformément aux articles L 2122.22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décision n° 2019-050-12 du 17 septembre 2019 portant fixation d'un droit de stationnement pour les exposants participants au « Marché des Saveurs » organisé les 5 et 6 octobre 2019 par la Commission Fêtes et Cérémonies Le montant du droit de stationnement est fixé comme suit :

- 2 mètres – la journée : 12 €
- 2 mètres – les deux journées : 20 €
- 2 mètres – la journée sans abri ou sous leur barnum : 8 €
- 2 mètres – les deux journées sans abri ou sous leur barnum : 15 €
- Besoin électrique : 3 € par jours

Décision n° 2019-051-7 du 1^{er} octobre 2019 portant mise à disposition, à titre précaire, à l'association Agla'scènes de locaux et de matériel sis 6 Grande Rue. Une convention est conclue avec cette association, à titre gracieux, pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} décembre 2019,

Décision n° 2019-052-7 du 1^{er} octobre 2019 portant mise à disposition, à titre précaire, à l'association Comité des Fêtes et d'Animation d'Egry (CFAE) de locaux et de matériel sis 10 Rue de Boissy. Une convention est conclue avec cette association, à titre gracieux, pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} décembre 2019,

Décision n° 2019-053-7 du 1^{er} octobre 2019 portant approbation du contrat de location pour le logement communal sis 11 rue des Ecoles. Ce logement communal de type F3, dont le montant du loyer mensuel est fixé à 317,15 € payable à terme échu chaque mois, est loué à Madame Béatrice BLAUDEAU du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020.

Le Conseil Municipal examine l'ordre du jour et après en avoir délibéré,

RETIENT le prestataire ECHO DES MONTAGNES pour l'organisation d'un séjour multi-activités à la neige organisé par la Municipalité en février 2020. **FIXE** la participation des familles et celle de la Commune aux frais dudit séjour comme mentionnées ci-dessus. **PRECISE** que la participation des familles sera recouvrée en trois fois.

1 ^{er} versement à l'inscription	2 ^{ème} versement au plus tard le 30 décembre 2019	3 ^{ème} versement au plus tard le 30 janvier 2020
152,97 €	152,97 €	152,97 €

INDIQUE que tout désistement de la famille devra être confirmé trois semaines avant le départ. Passé ce délai, le 1^{er} versement sera conservé (exempté en cas de force majeure : maladie, etc...).

SIGNALE :

- que les familles pourront utiliser les «chèques vacances» édités par l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances pour le règlement de leur participation,
- que les familles pourront utiliser les «aides vacances» (Vacaf) versées par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne, et que le montant de celles-ci sera remboursé aux familles dès que la CAF l'aura inscrit sur le site VACAF,
- que les familles pourront éventuellement solliciter une aide du C.C.A.S. en fonction de leurs revenus.

PRECISE que les soins médicaux en cas de maladie ou d'accident seront réglés par la Commune et remboursés par les familles concernées.

DIT :

- que les dépenses sont inscrites pour partie au budget de la Commune - Exercice 2019 et que le reliquat sera inscrit aux mêmes articles du budget de la Commune - Exercice 2020.
- que les recettes sont prévues en partie au budget de la Commune - Exercice 2019 et que le reliquat sera inscrit aux mêmes articles du budget de la Commune - Exercice 2020.

DECIDE la création d'un poste d'Adjoint d'Animation Principal de 1^{ère} classe. **INDIQUE** que le tableau des effectifs sera désormais le suivant :

		Créé au Budget	Pourvu Titulaire TC	Pourvu Titulaire TNC	Pourvu contractue 1 TC	Pourvu contractue 1 TNC
Emplois de direction	Directeur général des services (emploi fonctionnel – non comptabilisé)	1	1	0	0	0
Cat A	Attaché Principal	1	1	0	0	0
	Attaché	2	2	0	0	0
Cat B	Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	1	0	0	0	0
	Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	1	1	0	0	0
	Rédacteur	0	0	0	0	0
Cat C	Adjoint Administratif Princ. 1 ^{ère} classe	3	2	0	0	0
	Adjoint Administratif Princ. 2 ^{ème} classe	7	6	0	0	0
	Adjoint Administratif	3	2	0	1	0
	TOTAL Filière Administrative	18	14	0	1	0
Cat B	Technicien Principal 1 ^{ère} classe	1	1	0	0	0
Cat C	Agent de Maitrise Principal	1	1	0	0	0
	Agent de Maitrise	1	1	0	0	0
	Adjoint Technique Princ. 1 ^{ère} classe	7	7	0	0	0
	Adjoint Technique Princ. 2 ^{ème} classe	11	11	0	0	0
	Adjoint Technique	20	12	2	1	3
	TOTAL Filière Technique	41	33	2	1	3
Cat C	A.T.S.E.M. Principal 1 ^{ère} classe	1	1	0	0	0
	A.T.S.E.M. Principal 2 ^{ème} classe	2	2	0	0	0
	Total filière Médico-Sociale	3	3	0	0	0
Cat B	Animateur Principal 1 ^{ère} classe	2	2	0	0	0
	Animateur Principal 2 ^{ème} classe	2	1	0	0	0
	Animateur	2	0	0	0	0
Cat C	Adjoint d'Animation Princ. 1 ^{ère} classe	+1	0	0	0	0
	Adjoint d'Animation Princ. 2 ^{ème} classe	5	5	0	0	0
	Adjoint d'Animation	16	3	0	0	9
	TOTAL Filière Animation	27+1	11	0	0	9
	Contrat Avenir	2	0	0	1	0
	Total Divers	2	0	0	1	0
	TOTAL GENERAL	89+1	61	2	3	12

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2019 et seront inscrits aux budgets primitifs des exercices suivants.

Informations diverses :

SALON DE LA PHOTOGRAPHIE

Le Président des Clubs de l'Essonne a souligné, lors de ce 6^{ème} salon, que seules les communes d'Egly et de Villiers-sur-Orge organisent ce genre d'évènement. Il serait souhaitable que celui-ci perdure lors du prochain mandat.

CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION

À la suite du défilé Dior « Été 2020 », une centaine d'arbres de différentes essences (valeur 90 000 €), qui ont servi de décor à l'évènement, ont été offerts à Cœur d'Essonne Agglomération pour être replantés sur La Base 217. Cette initiative s'inscrit dans le projet de création d'une zone écologique en faveur de la biodiversité sur l'ancienne base aérienne.

.../...

PRET DE MATERIEL REUNION A BARTHELEMY DURAND

Ce jour, à BARTHELEMY DURAND, dans le cadre d'une réunion en faveur de l'autisme, la commune d'Egly et quelques communes voisines ont participé pour le prêt de chaises.

Différents spécialistes sont intervenus lors de cette journée de sensibilisation, regroupant environ 460 participants, ainsi qu'une autiste diagnostiquée à l'âge de 53 ans qui a pu raconter son histoire. Puis des ateliers avec différents groupes de travail ont eu lieu. Tout le monde a pu s'asseoir ! Belle initiative de s'occuper des personnes en situation de handicap.

GROUPEMENT DE SECURITE DE QUARTIER (GSQ)

Il s'agit d'un groupe de 17 à 18 gendarmes spécialisés pour aller au contact de la population. Ils font de la prévention par groupe de 3 plus 1 gendarme de la brigade locale. Ils vont tourner dans les communes. Les municipalités devront leur faire remonter d'éventuelles problématiques.

SNCF

Problème hier soir ; un arbre est tombé sur l'abri-vélos de la gare d'Egly, vers 21h45. Suite à un appel, la personne de la SNCF contactée s'est désresponsabilisée en demandant à la commune de sécuriser la zone ; malgré que ce ne soit pas normal car il s'agit d'une cour privée, la municipalité est intervenue.

La séance est levée à 21 heures 10.

Fait à Egly, le 18 octobre 2019

Le Maire

Gérard MARCONNET